



n°26

**Après cette année plus que particulière,
le Conseil de l'Ordre et le secrétariat de l'OAI
vous souhaitent de passer de bonnes fêtes
et une année 2021 résiliente !**

***Soyons courageux, chaque crise révèle aussi
le meilleur de nous tous !***

Chère / cher membre,

Nos **précédents mails** dans le cadre de la problématique du COVID-19 peuvent être consultés au lien suivant :

<https://www.oai.lu/fr/24/accueil/actualite-agenda/actualite/0-mode-news-id-2202/>

Lien vers les résultats de la **4^{ème} jauge OAI** :

<https://www.oai.lu/fr/24/accueil/actualite-agenda/actualite/0-mode-news-id-2688/>

Courrier au Premier Ministre Xavier BETTEL et aux Vice-Premiers Ministres Dan KERSCH et François BAUSCH ad suivi du **Think Tank OAI « Post Covid-19 »** :

<https://www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/mediatheque/0-mode-news-id-2687/>

A. Prolongation des mesures en matière de sécurité sociale pour les travailleurs frontaliers

Le Luxembourg et ses trois pays voisins, à savoir l'Allemagne, la France et la Belgique, ont convenu de maintenir la disposition exceptionnelle de ne pas prendre en compte les journées de télétravail liées à la crise de la COVID-19 pour la détermination de la législation de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers jusqu'au 30 juin 2021.

Cet accord est important afin d'éviter un changement d'affiliation en cas de dépassement du seuil de 25% prévu dans la législation européenne pour les travailleurs concernés.

Concrètement, cela veut dire qu'un travailleur frontalier qui effectue son travail à partir de son domicile, continue à être affilié au système luxembourgeois de sécurité sociale et ceci jusque fin juin 2021.

Romain Schneider commente : « *La prolongation de cet accord est un geste de solidarité fort de nos pays voisins. Le télétravail est un outil important dans la lutte contre la propagation de la COVID-19, les entreprises et les employeurs peuvent donc continuer à l'utiliser sans subir un changement de leur affiliation, ce qui évite des conséquences indésirables pour les assurés et les entreprises.* »

Communiqué par le ministère de la Sécurité sociale

B. Prolongation des accords fiscaux avec l'Allemagne, la Belgique et la France pour le télétravail des frontaliers

Les mesures exceptionnelles prises dans le contexte de la crise de la Covid-19 sont prolongées !

Frontaliers belges : les autorités fiscales luxembourgeoises et belges ont décidé le 7 décembre de prolonger **jusqu'au 31 mars 2021** l'accord selon lequel les jours de travail à domicile en raison uniquement des mesures prises pour combattre la pandémie de Covid-19 par les Gouvernements belge ou luxembourgeois, sont à exclure du décompte **des 24 jours**.

Frontaliers français : les autorités fiscales luxembourgeoises et françaises ont décidé le 7 décembre de prolonger **jusqu'au 31 mars 2021** l'accord selon lequel les jours de travail à domicile en raison uniquement des mesures prises pour combattre la pandémie de Covid-19 par les Gouvernements français ou luxembourgeois, sont à exclure du décompte **des 29 jours**.

Frontaliers allemands : les autorités fiscales luxembourgeoises et allemandes ont convenu que l'accord qui prévoit les jours de travail à domicile en raison uniquement des mesures prises pour combattre la pandémie de Covid-19 par les Gouvernements français ou luxembourgeois, sont à exclure du décompte **des 19 jours**, se prolongera **automatiquement de mois en mois jusqu'à ce qu'il soit dénoncé** par l'une des autorités compétentes.

C. Un an de plus pour le programme Fit 4 Resilience

Les entreprises intéressées peuvent désormais postuler jusqu'au 31 décembre 2021 sur la plateforme www.fit4resilience.lu pour participer à ce programme de sortie de crise et de repositionnement stratégique.

Lancé officiellement en mai dernier, dans le cadre de la politique de relance de l'économie nationale « Neistart Lëtzebuerg », Fit 4 Resilience est un programme destiné aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie de Covid. Il a pour objectif de leur permettre de gérer la sortie de la crise et d'envisager une stratégie de développement à plus long terme, en intégrant une approche plus digitale, circulaire et régionale. Il était prévu de s'achever le 31 décembre 2020.

« *En quelques mois, la mobilisation de tous les secteurs d'activité autour de ce programme est remarquable* », commente le ministre de l'Économie Franz Fayot. « *Les entreprises se voient, aujourd'hui, confrontées à des défis parfois inédits. Grâce à Fit 4 Resilience, elles peuvent s'appuyer sur une analyse pertinente de leurs forces et de leurs faiblesses et identifier les actions à mettre en œuvre, notamment en matière de digitalisation et de durabilité. Il était important de leur accorder davantage de temps pour mettre en œuvre des réflexions parfois complexes.* »

Depuis son lancement, plus de 50 entreprises ont manifesté un intérêt pour ce programme. 15 d'entre elles ont concrètement entamé la démarche et 3 sont allées jusqu'au bout du processus. Ces entreprises, qui emploient au total plus de 1.880 personnes, relèvent du

secteur de l'industrie alimentaire, du commerce, de la logistique, de l'artisanat, de la construction, de l'industrie du bois et des technologies de la santé. 25 cabinets de consultants ont par ailleurs été accrédités.

L'agence de promotion de l'innovation, Luxinnovation, a développé le programme et est en charge de sa gestion opérationnelle. « *Notre rôle consiste à la fois à accompagner les entreprises pour l'analyse de leurs problématiques et à assurer la liaison avec le consultant agréé qui sera présent sur le terrain pour mettre le processus en œuvre. Nous établissons également l'interface avec le ministère de l'Économie pour les demandes de subsides* », indique Sasha Baillie, la CEO de Luxinnovation. « *Nous sommes heureux que les entreprises puissent disposer d'un délai supplémentaire pour bien prendre en mains leur avenir* ».

Fit 4 Resilience, qu'est-ce que c'est ?

Un programme de sortie de crise et de repositionnement stratégique, avec l'aide d'un consultant agréé par Luxinnovation, comprenant :

- Une analyse de l'impact de la crise sur les facteurs externes (marché, concurrence, produits, approvisionnement, logistique, distribution...)
- Une analyse de l'impact de la crise sur les facteurs internes (processus, digitalisation...)
- Une réflexion sur les choix stratégiques et mise en place d'une roadmap à court et moyen terme (incluant des réflexions autour de l'économie circulaire, de la régionalisation et de la digitalisation)
- Une aide publique du Ministère de l'Économie (versée upfront)

Communiqué de Luxinnovation

D. Chômage partiel, congés pour raison familiale...

Il vous est loisible de nous adresser par mail (oai@oai.lu) les éventuelles questions ou problèmes que vous avez rencontré avec vos demandes de chômage partiel, de congés pour raison familiale, ou autre, afin de pouvoir les transmettre aux instances en charge, avec lesquelles nous sommes en contact régulier (Ministère des Classes moyennes, House of Entrepreneurship...).

Cordialement,

Pierre HURT
Directeur

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
OAI – Forum da Vinci
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Tel.: +352 42 24 06

mailto: oai@oai.lu

Web : www.oai.lu

Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS